



Commission Régionale Féminine

SAISON 2021 / 2022

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion restreinte du vendredi 22 avril 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F – PHASE 2

Niveau 2

Poule A

23387148 LOGNES US 1 / BOISSY SOUS ST YON 1 du 14/05/2022

La Commission,

Pris connaissance du courriel de la Mairie de LOGNES indiquant l'indisponibilité du Parc des Sports Segrais du 13 au 15 mai 2022,

Pris connaissance des courriels des 2 clubs,

Considérant le calendrier des 2 équipes,

Considérant notamment que l'équipe de BOISSY SOUS ST YON est encore qualifiée en Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF,

Considérant que la dernière journée est fixée le samedi 21/05/2022,

Considérant qu'il convient de tout mettre en oeuvre afin de permettre le bon déroulement du championnat,

Par ces motifs,

Décide d'avancer le match au samedi 30/04/2022 et précise que le match pourra se dérouler après avec l'accord des 2 clubs sur une date (étant précisé que la date butoir pour jouer le match est le mercredi 11/05/2022).